



Séance du Conseil municipal d'Avusy du 21 mars 2017

Procès-verbal

Présents	M. Patrick FISCHLER, président M. Serge GUINAND, vice-président M. Joël PÜRRO Mme Adélaïde CRUCHON Mme Claire-Lise HALDEMANN Mme Ursula ZIELAZEK M. Thierry BUBLOZ M. Jacques HUTIN M. Philippe ISELI M. Olivier JUNGO M. Daniel MENETREY	Exécutif	M. René JEMMELY, maire M. Didier FLECK, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
		Procès-verbaliste	Mme Wanda STRYJENSKA

Excusés Mme Françoise CERUTTI
M. Claude-André MEYER

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2017
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif
 - Présentation des comptes de l'exercice 2016 en première lecture
- Délibérations**
 - D 02-2017 P Demande de naturalisation n° 2016.3076 (huis clos)
 - D 03-2017 P Demande de naturalisation n° 2016.3532 (huis clos)
5. Propositions de motions et de résolutions
6. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition
 - Participation du Fonds intercommunal au financement du spectacle « La Saga des Géants » de la compagnie Royal de luxe
7. Communications des commissions
8. Fixation des dates des prochaines commissions
9. Questions et divers



La séance est ouverte à 20h par M. Patrick FISCHLER, président.

M. FISCHLER fait circuler un document concernant la sortie du CM prévue samedi 25 mars afin que chaque participant choisisse son menu. Il cite les personnes excusées et nous accueille chaleureusement en ce premier jour de printemps.

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2017

M. FISCHLER fait remarquer que les objets évoqués au point 2 du procès-verbal doivent être déplacés au point 3, car ils n'émanaient pas du bureau.

Les conseillers n'ayant plus de remarques à apporter, le procès-verbal est adopté avec cette correction à l'unanimité des membres présents (9).

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Lettre de la présidente de l'AEHR concernant la plaquette d'Avusy

M. FISCHLER lit la lettre envoyée à la commune par Mme BRUNIER, présidente de l'AEHR. Elle regrette qu'un historien membre de son association n'ait pas reçu le mandat pour faire la plaquette historique d'Avusy. Elle estime que les personnes recommandées par son association étaient mieux à même d'effectuer ce travail de rédaction et moins onéreuses que le bureau extérieur à son association qui a été sélectionné. **M. FISCHLER** précise que Mme BRUNIER est mécontente du choix qui a été fait sans toutefois connaître les critères retenus par la commune.

M. JEMMELY explique que Mme BRUNIER avait proposé deux historiens de son choix sans donner connaissance aux autres membres de l'AEHR du mandat de notre commune, raison pour laquelle un historien membre de l'association a contacté la mairie pour dénoncer cette manière de procéder et proposer les services de son cabinet. La commune a demandé une offre à chacun et les a auditionnés. L'historien choisi était sensiblement moins cher sur l'ensemble du mandat et surtout très investi. Ses travaux précédents plaisaient par ailleurs davantage à l'Exécutif. Le Maire a ensuite téléphoné aux deux personnes pour expliquer son choix. L'historien non retenu a très bien compris le choix de la commune. Mme BRUNIER a écrit au nom de son association sans, semble-t-il, connaître les détails, et la commune lui a répondu en ce sens, en précisant pour le surplus avoir simplement fait usage de sa liberté de choix.

M. GOY ajoute que l'offre du cabinet retenu, à savoir Prohistoire, était moins classique et beaucoup plus aboutie, raison également pour laquelle elle a été choisie.



2.2 Révision du plan directeur cantonal 2030

M. FISCHLER a participé avec d'autres conseillers municipaux à la présentation du plan directeur et regrette que celle-ci ait été menée par du personnel de l'Etat et non pas des politiciens, étant donné que toutes les questions qui ont suivi n'étaient que politiques. Il est resté sur sa faim par rapport à des prises de position politiques du Conseil d'Etat : par exemple Bernex et Confignon ont des questions très spécifiques sur ce qui va leur arriver, questions restées sans réponse.

2.3 Présentation de l'ACG

M. FISCHLER remercie **M. GOY** d'avoir organisé cette présentation qui a permis de découvrir bien des détails même si on connaît l'ACG. C'était une rencontre très positive qui a apporté bien des lumières, quand bien même on ne serait pas toujours d'accord avec leurs subventions.

2.4 Sablière du Cannelet

La commission aménagement du Grand-Conseil souhaite auditionner la commune. La séance est prévue le 29 mars. **MM. JEMMELY, GOY, FISCHLER, GUINAND** ainsi que **Me MEGEVAND** y représenteront la commune.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Révision du plan directeur cantonal 2030 (PDCn)

M. JEMMELY annonce que les conseillers devront se prononcer par résolutions sur ce plan directeur. Actuellement, les magistrats des sept communes de la Champagne préparent une résolution intercommunale concernant ce PDCn. Il fait observer que dans ce document dense, on lit des contradictions : la Sablière du Cannelet y est ainsi mentionnée à la fois dans une « zone en étude de déclassement » et dans une « zone déclassée ». Cela étant, le plan directeur cantonal, dont la finalisation était prévue pour 2016, a vu cette échéance repoussée au début de 2018. Le plan directeur communal quant à lui doit aussi être finalisé en parallèle. Il sera très probablement opportun de demander de l'aide à un bureau d'ingénieurs.

M. GOY confirme que les plans directeurs communal et cantonal sont liés et qu'il est nécessaire de les étudier ensemble.

M. GUINAND pose la question de la formation d'un groupe ad hoc vu l'ampleur du travail.

M. JEMMELY peut fournir les résolutions faites en 2011 par Avusy et les autres communes afin d'avoir une base pour la rédaction des futures résolutions. Il propose de décider laquelle des commissions travaux ou aménagement s'occupera du dossier.

M. PURRO demande s'il serait possible d'avoir un extrait du PDCn avec seulement ce qui concerne notre commune ou les communes de la Champagne ?

M. JEMMELY répond que les décisions touchant le canton, comme la mobilité, peuvent avoir une influence sur notre commune, c'est pourquoi il faut garder à l'esprit la vue d'ensemble pour prévoir des impacts éventuels. Les projets d'urbanismes à Bernex, comme les parkings, vont impacter sur la quantité de trafic dans nos communes. Tout peut être vu et lu sur le site de l'Etat



de Genève, en cherchant sous « Plan directeur cantonal 2030 ». Il propose d'envoyer à la commission aménagement et travaux les documents et résolutions afin qu'elle puisse se prononcer au plus vite.

20h30 Arrivée de **M. MENETREY**

3.2 Sablière du Cannelet

M. JEMMELY confirme l'audition de la commune par la commission aménagement du Grand Conseil le 29 mars, lors de laquelle la question du déclassement de la zone agricole sera examinée, ainsi que la pétition lancée par M. ETIENNE concernant l'illicéité de l'activité de la Sablière du Cannelet.

3.3 Ecuries d'Avusy SA

M. JEMMELY explique que suite au recours déposé par le manège d'Avusy contre l'avis de démolition des box construits sans autorisation, l'affaire a été suspendue quatre années, car il y avait également une demande de déclassement. Le manège a été vendu en juin 2016 par son propriétaire et la nouvelle propriétaire a fait une demande d'autorisation pour garder les nouveaux box, se basant sur la nouvelle loi concernant la détention des animaux, qui exige une certaine surface construite ; l'autorisation lui a été accordée. Aujourd'hui, la situation a été régularisée.

M. JUNGO se demande à qui a profité la plus-value des box illégaux.

M. JEMMELY précise que l'ancien propriétaire avait dû payer des amendes et que la nouvelle propriétaire avait négocié un prix pour le cas où elle n'aurait pas obtenu l'autorisation de construire.

M. JUNGO déplore la politique du fait accompli.

3.4 ORPC et modification du règlement des gardes de préservation

M. FLECK explique que le dossier des nouveaux statuts de l'Organisation régionale de protection civile de la Champagne (ORPC) n'a pas avancé, ce qui démontre les limites de l'intercommunalité. Le jour où il faudra s'accorder en Champagne avec Bernex pour une police municipale, nous serons confrontés aux mêmes difficultés. Concernant les gardes de préservation, il a rencontré les pompiers pour discuter des modifications du règlement (nouvelle directive sur les gardes de salles lors de manifestations), des critères (matériaux, feux, ...) et consignes (nombres de personnes, lieux, ...) à appliquer lors de gardes de préservation.

3.5 Garde d'enfants

M. FLECK explique que le « Groupement des communes de la rive droite », suite à une réunion avec Mme KUNZ, responsable du service de la petite enfance à l'Etat, propose d'écrire une lettre à Mme EMERY TORRACINTA pour lui demander d'atténuer certaines exigences concernant la garde d'enfants. En effet, de nombreuses personnes travaillent à la garde d'enfants sans formation et sans autorisation. Ces personnes sont incitées à se régulariser, mais doivent actuellement arrêter de travailler pour suivre des formations. Or, ces « mamans de jour » souhaitent régulariser leur situation sans toutefois arrêter leur activité pendant leur formation.



3.6 Semaine de la démocratie du 15 au 23.9.2017

M. GOY rappelle que le canton organise cette semaine de la démocratie pour la deuxième année et qu'il a été demandé aux jeunes s'ils voulaient y participer. Le 23 septembre, entre 18h et 20h, seront organisés des débats ainsi qu'une projection avec des clips vidéos réalisés par des jeunes dont le but est d'inciter à voter. M. Valentin EMERY, journaliste à Léman Bleu, M. Marc BRÜDERLIN, ancien collègue et ex-président de la Jeunesse, et Mme Lisa MAZZONE, qui fonda en 2006 le Parlement des Jeunes de Versoix, en seront les animateurs.

3.7 Arrêt TPG route de Chancy

M. JEMMELY annonce que les autorisations ont été délivrées pour les arrêts TPG prévus à la route de Chancy concernant la ligne J. Ces autorisations comprennent également un passage piéton côté Jura et un îlot central, des luminaires et une réduction de la vitesse à 60 km/h. La mise en place est prévue pour le début de l'été. Par contre, la demande pour le radar est toujours en attente.

Mme HALDEMANN fait remarquer qu'un trottoir jusqu'à l'arrêt n'est pas un luxe. Habitée à y passer presque tous les jours, elle estime que ce serait même logique de le prévoir.

M. JEMMELY laisse **M. GOY** et la commission des travaux réfléchir sur les détails d'un trottoir jusqu'à l'arrêt du bus. La ligne jaune existante n'est que provisoire.

M. FLECK renchérit en notant que le parking du centre communal pourrait devenir un centre de dépôt de voitures pour les usagers du bus.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 Présentation des comptes de l'exercice 2016 en première lecture

M. JEMMELY distribue le document et passe à la lecture des comptes. Il fait remarquer que ces comptes ne sont pas définitifs et n'ont pas encore été révisés ; ils le seront dans quelques jours. Cependant les grandes lignes sont là. Il y a fr. 280'000.- de moins de rentrées fiscales que prévues et un bénéfice de fr. 424'000.-. Il faut savoir que le bénéfice est dû à une gestion rigoureuse de la commune ainsi qu'à des études prévues pour l'aménagement qui n'ont pas encore été réalisées, ce qui explique les sommes mobilisées mais non utilisées.

M. FLECK demande s'il est judicieux de débattre des comptes « provisoires » maintenant ou si on laisse cela à la commission finances ?

Le renvoi en commission est voté à l'unanimité des membres présents (10) et la commission finances se penchera sur les comptes avant leur présentation au Conseil.

M. JEMMELY remercie le secrétaire général pour tout le travail effectué.

4.2 Demandes de naturalisation (huis clos)

- La demande de naturalisation n° 2016.3076 est approuvée à l'unanimité des membres présents (**10 oui**).
- La demande de naturalisation n° 2016.3532 est approuvée à l'unanimité des membres présents (**10 oui**).



5. Propositions de motions et de résolutions

Aucune.

6. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition

6.1 Participation du Fonds intercommunal au financement du spectacle « la Saga des Géants » de la compagnie Royal de luxe

M. FISCHLER explique que lors de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 22 février 2017, une contribution à hauteur de fr. 200'000.- sur un budget global inférieur à 3 millions a été acceptée. Cette compagnie de théâtre a déjà, depuis 1993, défilé dans 18 villes et 11 pays. Il faut noter la dimension culturelle et sociale de ce spectacle international proposé sur trois jours par un théâtre de rue avec des personnages XXL, entre Meyrin, Carouge et les quais de Genève. Ce projet est déjà validé quant à sa faisabilité. Il est à noter que les défilés déjà effectués ont eu un impact économique favorable par la quantité de personnes qui se sont déplacées pour l'occasion.

- Vote pour l'octroi en 2017, par le Fonds intercommunal, d'un montant de fr. 200'000.- à la venue du spectacle « la Saga des Géants » : les conseillers municipaux s'abstiennent à l'unanimité des présents (**10 abstentions**).

7. Communications des commissions

7.1 Commission sociale, scolaire, civisme et sécurité

Mme ZIELAZEK signale que la fête organisée pour les jeunes de 10 à 12 ans s'est bien déroulée.

M. JUNGO indique qu'il n'y a actuellement rien de nouveau pour l'aménagement du préau.

M. JEMMELY demande si la commission a prévu quelque chose pour la fête de la musique.

Mme HALDEMANN répond que le sujet de la fête de la musique est traité mais qu'aucune décision n'est prise pour l'instant.

M. JUNGO rappelle que la fête de la musique (23-25 juin) est prévue au même moment que le tournoi de football, c'est pourquoi la commission est en train d'en discuter.

M. JEMMELY demande qu'une décision soit prise rapidement, étant donné le délai de réservation d'un groupe de musique.



7.2 Commission aménagement et travaux

M. GOY annonce que la réalisation d'une piste cyclable entre Sézegnin et Athenaz, passant par les chemins des Sables, des Allues et du Vanoeuf est à l'étude : des devis sont en attente.

M. PURRO aborde le sujet des containers terriers : **M. GOY** relève que l'implantation n'est pas évidente pour tous les points de collecte et doit encore être examinée. Cela étant, il ne faut pas oublier que leur mise en place aura des conséquences pour les habitants, comme la suppression des collectes de déchets en dehors des déchetteries.

7.3 Commission environnement

M. JUNGO annonce que la sortie dans le terrain sur la renouée du Japon s'organise bien. Elle aura lieu le samedi 13 mai à 9 heures au Reposoir. **M. JUNGO** remercie **M. GOY** d'avoir rédigé l'information. Il demande si on peut déjà mettre sur le site web de la commune une petite rubrique informative.

M. GANGLOFF répond que tout est possible et demande à la commission de lui envoyer ce qu'elle souhaite publier.

M. JUNGO suggère que dans le bulletin du mois de juin soit publié ce qui a déjà été fait lors de la sortie.

M. HUTIN souligne que la commission environnement s'occupe aussi de l'environnement bâti, dont l'économie énergétique des bâtiments, et il demande des retours et des résultats à ce sujet.

M. PURRO indique qu'en 2017 la participation financière de l'Etat sous forme de subventions pour les rénovations énergétiques des bâtiments s'élève à 25 millions.

M. FISCHLER demande à la commission environnement de plancher à nouveau sur les sujets pour avoir un rapport lors d'un prochain conseil.

M. JUNGO dit qu'il y avait eu une expertise et des recherches par rapport aux réglages ; les résultats sont en mains de **M. GOY**.

M. JEMMELY précise que l'estimation du coût de rénovation du centre communal est de Fr. 180'000.- et ceci probablement sans aucune subvention.

7.4 Commission économie et agriculture

M. GUINAND annonce avoir reçu les réponses faisant suite à la journée des entreprises. Celles-ci sont à étudier.

M. GANGLOFF précise que le projet de la nouvelle brochure « Avusy pratique » devrait être remis à la commission le 15 mai pour examen. Le but est que cette brochure soit distribuée dans les boîtes aux lettres le 15 septembre.

7.5 Commission ad hoc terrains Portier

M. PURRO explique que le cahier des charges est en train d'être mis à jour. Il a vu la parution des statuts.

M. JEMMELY confirme que les statuts ont passé le cap de la surveillance des communes et qu'ils se trouvent dans les mains du Conseil d'Etat pour validation,



Pour ne pas perdre de temps, **M. PURRO** explique que la commission allait convoquer M. TANARI pour la prochaine séance et continuer d'avancer sur le cahier des charges.

7.6 Commission Forestal

M. GUINAND a fait parvenir le courrier aux chefs de groupe des différents partis puisqu'ils sont chargés d'en informer leurs membres (une centaine), et à cinq personnes hors parti qui votent au niveau du Grand Conseil.

8. Fixation des dates des prochaines commissions

8.1 Dates

- Commission sociale : 10 avril à 20h.
- Commission travaux aménagement : pas de date pour l'instant.
- Commission environnement : 4 avril à 20h30.
- Commission finances : 26 avril à 18h30 et 3 mai à 18h30 (en réserve).
- Commission ad hoc terrains Portier : 10 avril à 18h30.
- Commission économie et agriculture : 3 avril à 20h.
- Commission ad hoc PDCn 2030 : 24 avril à 19h.

M. JEMMELY avertira **M. TANARI** de la réunion du 10 avril à 18h30.

8.2 Création d'un groupe de travail pour étudier le plan directeur communal

M. JEMMELY précise que le premier plan directeur avait été fait avec l'ensemble du conseil municipal et, afin d'être tous disponibles, ils se réunissaient les samedis matins

Mme HALDEMANN suggère que la commission travaux et aménagement se penche sur le dossier dans un premier temps, et ainsi puisse soumettre les données de base aux autres conseillers pour le débat.

M. FISCHLER résume la situation et écoute les arguments en faveur de la création d'une commission ad hoc.

M. BUBLOZ propose que l'on décide maintenant entre les deux propositions : soit la commission travaux étudie le sujet, soit on crée une commission ad hoc.

M. PURRO se prononce en faveur de la commission ad hoc en raison des délais et suggère de se restreindre à six personnes, sinon il est difficile de travailler sur un sujet aussi pointu.

- Vote en faveur d'une étude en deux temps (commission travaux puis Conseil) :
2 oui/ 3 non/ 5 abstentions
- Vote en faveur de la création d'une commission ad hoc :
7 **oui**/ 0 non/ 3 abstentions



La composition de cette commission ad hoc est la suivante : **Mme HALDEMANN, MM. BUBLOZ, HUTIN, ISELI, MENETREY, PURRO**, ainsi que les représentants de l'Exécutif. Le président sera désigné lors de la première séance. Prochaine réunion prévue le lundi 24 avril à 19h.

9. Questions et divers

- 9.1 **Mme HALDEMANN** se renseigne sur les dates de remise des articles pour le bulletin communal.
M. GANGLOFF indique la date du 1er mai pour la reddition des textes et celle du 1er juin pour la parution du bulletin. En fin d'année, les dates sont le 1er novembre pour la reddition des textes et le 1er décembre pour la publication du bulletin.
- 9.2 **Mme ZIELAZEK** donne un schéma couleur à **M. GOY** illustrant une idée de cheminement pour accéder aux bennes à déchets de jardin.
- 9.3 **M. JUNGO** remercie chaleureusement pour le don qui a été fait en faveur d'une association qu'il chapeaute en tant que webmaster et qui promeut le sport handicap au Burkina Faso : ce don permettra à des personnes en chaise roulante de pratiquer le handibasket.
- 9.4 **M. ISELI** signale que les vitres du cercle des jeunes ne sont toujours pas réparées.
M. GANGLOFF lui précise que l'entreprise a eu le feu vert pour exécuter son mandat. Il va voir pourquoi cela n'est pas encore fait.
- 9.5 **M. ISELI** estime que de sortir les feuilles et branches des fossés pour les laisser sur la banquette d'herbe au bord de la route est du travail de singe, car le vent les renvoie sur la route ou tout autour, et ces feuilles bourrent sa machine. Il est nécessaire d'évacuer ces déchets verts.
- 9.6 **M. GOY** rappelle qu'il ne reste qu'un mois pour s'entraîner à la course du coteau. **M. PURRO** renchérit qu'il faudrait au moins inscrire deux équipes de deux.
- 9.7 **M. FLECK** annonce qu'une idée fait son chemin dans la Champagne, celle de proposer une manifestation mettant en valeur le terroir. Ce n'est qu'une idée sur laquelle on peut réfléchir. Il va de soi qu'il faudra trouver les chevilles ouvrières et faire une liste par commune des producteurs, des sociétés ou personnes proposant une mise en valeur de la région.
- 9.8 **M. HUTIN** a été impressionné, en se promenant, par les déchets dans la sablière du Cannelet. Il demande ce qu'il s'est fait en termes de contrôle.
M FISCHLER s'interroge si une plainte doit être déposée.
M. JEMMELY explique que les tonneaux seraient des supports de flotteur de pompes et ne contiendraient pas des produits toxiques. Il indique avoir déjà fait venir le GESDEC (M. PICCINO, inspecteur des gravières) et M. MAURY, pour les éboulis nus sur le chemin. La réglementation est en train d'être modifiée, mais jusqu'à aujourd'hui, il est toléré des déposes d'Eternit dans des



bassins, plus tard ces mêmes déchets devront être placés dans des décharges contrôlées s'ils contiennent de l'amiante.

M. HUTIN rajoute que les canalisations « Eternit » utilisées pour l'eau pouvaient également contenir de l'amiante. Ce qui l'interpelle ce sont des matériaux prêts à être concassés, au-dessus de la nappe phréatique. Est-ce que des analyses ont été faites ? Cet entreposage dure depuis 30 ans.

M. JEMMELY précise qu'une analyse peut toujours être demandée.

M. HUTIN demande que l'on réagisse.

M. GOY rappelle que la législation permet d'enterrer ces déchets dans des décharges.

M. HUTIN insiste sur le fait de la proximité des terrains agricoles.

M. JEMMELY a déjà une rencontre de prévue pour leur séance annuelle avec le GESDEC cette semaine, et pourra poser la question de la toxicité de ces déchets.

9.9 M. GANGLOFF remercie le président de la commission environnement pour sa liste des présences fournie et rappelle l'importance cette liste pour le calcul rapide et sans oubli des jetons de présence.

9.10 M. FISCHLER rappelle le rendez-vous de ce samedi à 8h00 au centre communal pour la sortie du CM.

Mme CRUCHON demande le coût de cette sortie pour un conjoint.

M. GANGLOFF connaît le budget maximal prévu par conseiller mais pas le coût exact pour la participation d'un conjoint, car le coût effectif de la sortie n'est pas encore connu.

La séance est close à 22h00.

Le président

Un conseiller

Le secrétaire